04.05.2022 – 09:01 Uhr

Aide et prise en charge durant la vieillesse: les villes s'engagent pour une politique globale de la vieillesse

Bern (ots) -

Les gens vivent de plus en plus longtemps, les besoins et les offres de soutien sont de plus en plus variés. Cela pose également des défis aux villes, un acteur important de la politique de la vieillesse. L'aide et la prise en charge des aînées et aînés doivent être garanties afin de leur permettre de vivre de manière autonome. Pour cela, tous les niveaux de l'État sont nécessaires. L'Union des villes suisses a rédigé un document de

La population vieillit de plus en plus: au niveau suisse, selon l'Office fédéral de la statistique, la proportion de personnes âgées de plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2050 (de 5,4 à 10,6 %). En 2019, 22 % de la population de Lugano était âgée de 65 ans ou plus, pour 15 % à Zurich.

Les villes sont des acteurs importants dans la politique de la vieillesse, elles encouragent la vie autonome de leurs habitantes et habitants âgés. Elles évoluent dans les champs d'action suivants pour aider et accompagner les aînées et aînés:

- Une **offre** étendue et adaptée aux besoins doit être garantie. Selon les cantons, ce sont les villes qui sont **compétentes** en la matière. Elles comblent les lacunes de l'offre - soit elles-mêmes, soit par le biais de contrats de prestations - et encouragent l'engagement bénévole.
- **Assurer l'accès:** les personnes concernées ne connaissent pas toujours les offres, sont dépassées par l'organisation ou ne peuvent pas se les permettre financièrement. Les villes ont donc un rôle à jouer: elles informent, clarifient les besoins et financent des offres.
- La **mise en réseau et la coordination des offres** proposées par différents acteurs (proches, bénévoles, prestataires professionnels) font partie des tâches des villes.
- **Financement:** aujourd'hui, les prestations d'aide et de prise en charge à domicile sont entièrement à la charge des aînées et aînés. Ceux et celles qui ne peuvent pas se les permettre doivent entrer en maison de retraite ou en EMS afin que les coûts soient assumés par les prestations complémentaires (PC). Cette inégalité de traitement ne permet pas d'atteindre l'objectif visé (et s'avère plus coûteuse) tant pour les personnes concernées que pour les pouvoirs publics. C'est pourquoi plusieurs villes versent d'ores et déjà des aides financières pour les prestations destinées aux personnes vivant dans des ménages privés.

Les trois niveaux de l'État sont appelés à agir

Les trois niveaux de l'État sont nécessaires pour garantir l'accessibilité et le financement des offres. Ainsi, du point de vue des villes, l'évaluation des besoins est une tâche qui incombe au niveau local. Les cantons doivent garantir et superviser l'offre, la Confédération doit créer un cadre légal. Le financement de l'aide et de la prise en charge doit être garanti, qu'une personne vive à domicile, dans un logement protégé ou dans un home. Seuls la Confédération, les cantons et les communes peuvent créer ensemble les conditions-cadres permettant d'offrir à la population âgée des prestations d'aide et de prise en charge adaptées aux besoins, accessibles et finançables pour lui permettre de vivre de manière aussi autonome que possible.

Pour une politique globale de la vieillesse (prise de position)

Contact:

Kurt Fluri, Président de l'Union des villes suisses, conseiller national: 079 415 58 88

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100888727 abgerufen werden.